



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Quelle-economie-souhaitons-nous>

DOSSIER : Le chômage

# Quelle économie souhaitons-nous ?

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2004 - N° 1041 - mars 2004 -

Date de mise en ligne : vendredi 10 novembre 2006

Date de parution : mars 2004

---

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

---

**Les gains de productivité ont transformé l'économie, qui a muté d'une économie de rareté à une économie d'abondance, d'une économie dans laquelle l'agriculture était dominante à une économie de services. En 1830, 64 % des travailleurs étaient des paysans, aujourd'hui ils sont moins de 5 % de la population active, et pourtant la communauté européenne impose des quotas, et stocke, aux frais du contribuable, les surplus d'une agriculture hyper-productiviste. Plus de 70 % des salariés travaillent déjà dans le tertiaire.**

**Il est donc temps de tenir compte d'une telle mutation en posant la question :**

L'économie que nous voulons doit être conforme à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Nous n'acceptons pas que la persistance d'un taux de chômage structurel soit un prétexte pour la bafouer, comme c'est le cas depuis des décennies. Rappelons-en quelques extraits :

**Article 3** Tout individu a droit à la vie...

**Article 23** Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage... Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale...

**Article 25** Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux... elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse...

**Article 29** L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible...

Grâce à notre technologie, nous serions capables de satisfaire les besoins vitaux de l'ensemble des habitants de la planète. Dans les pays industrialisés, nous allons bien au-delà. Selon l'INSEE la répartition du budget des ménages montre que les besoins physiologiques (nourriture, logement, habillement et santé) sont satisfaits avec environ la moitié du budget d'un ménage type (avec des disparités importantes). Notre économie est largement en capacité de satisfaire ces besoins de base cités par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Pour que chacun puisse en bénéficier, il y a deux solutions :

" Soit on donne à chaque citoyen le revenu nécessaire, qu'il travaille ou non, et nous dérivons vers une société d'assistance. Certains se contenteront de ce revenu sans participer à l'effort collectif, d'autres participeront et auront un revenu et un statut social conséquent. Même si cette solution a l'avantage, par rapport à la situation actuelle, de sortir de la misère bon nombre d'exclus, elle mène à une société duale, qui n'est sans doute pas souhaitable.

" Soit on considère que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux... » article 25 et que « L'individu a des devoirs envers la communauté », article 29, car les besoins physiologiques de tous nécessitent

## Quelle économie souhaitons-nous ?

---

une participation collective la plus large possible. Alors le travail n'est pas un droit mais un devoir. La richesse est à mettre à l'actif de notre société (colonne recettes), mais les moyens d'y parvenir (travail, énergie, matières premières...) sont à mettre à son passif (colonnes dépenses). Si la moitié des heures de travail est nécessaire pour satisfaire nos besoins de base et l'autre moitié pour des besoins moins indispensables, il est logique que tout citoyen participe à cette première moitié de labeur, et que la seconde reste au bon vouloir de chacun. On peut se passer d'une résidence secondaire, de vacances, de voiture, ... mais on ne peut pas vivre sans nourriture ni soins médicaux ; le logement est également un bien indispensable à une vie digne. Si on répartit 50 % des heures travaillées sur l'ensemble des citoyens valides de 16 à 65 ans (42 millions de personnes), on obtient un temps de travail annuel de 430 heures, soit une journée de travail par semaine. Ce temps de travail laisse aux salariés le loisir d'avoir un contrat de 3 ou 4 jours par semaine avec une entreprise, pour obtenir un complément de revenu, il permet aux étudiants de poursuivre sereinement leurs études aussi longtemps qu'ils le souhaitent, aux artistes de vivre pleinement leur passion sans le souci d'obtenir un travail alimentaire. Il permet à chaque citoyen d'avoir le loisir nécessaire pour s'investir bénévolement dans des tâches vitales que l'Etat accomplit de façon très imparfaite et très coûteuse pour le contribuable (aide aux personnes âgées, assistance aux handicapés, soutien scolaire...).

Mais il faut savoir ce qu'on veut : une économie au service de l'être humain ou bien une économie au service du capital ?